

La Lettre aux personnels des GRETA et aux élus FSU au CA des établissements supports

Fin de la Re-création

La loi de refondation de l'Ecole à réinscrit les GRETA dans le code de l'Education.

L'année 2013 et les premiers mois de 2014 auront vu la publication d'une série de textes, La mise en place de la réforme se fait dans chaque académie sous la responsabilité du Recteur dans le respect des textes nationaux, sous le contrôle des organisations syndicales dans les Comités Techniques Académiques et Ministériel, et en CCFCA et dans les instances des GIP et des GRETA.

GIP FCIP

(Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle)

- La première série de textes, a concerné la **réorganisation du GIP FCIP** académique. Son rôle est important dans la mise en œuvre de la politique académique de formation continue des adultes.
- Les personnels sont représentés au CA du GIP. Pour la cohérence de la politique académique définie dans les instances, pour la défense des personnels.



GRETA

(Groupement d' Etablissements. Chaque Greta est composé d'établissements adhérents dont un éts support)

Les textes nationaux pour la recréation du GRETA sont maintenant disponibles

Les GRETA et les Établissement supports dans l'académie

Dans l'académie le rectorat maintient l'organisation des formations en 9 GRETA.



Le **CA de l'établissement support** est au cœur de la réforme des GRETA.

Un certain nombre de GRETA et d'établissements supports se sont reconstitués sur la base d'une convention non validée.

Si c'est le cas, Il faut exiger en CA une nouvelle rédaction et un nouveau vote tenant compte des textes validés.

On remarque une tendance à minimiser le rôle du CA de l'établissement support.

VOICI LES ETAPES A RESPECTER, d'ici la fin de l'année scolaire

- **Vote du Conseil Inter Etablissement (CIE)** de la structure existante
 - o **Dissolution de la structure actuelle** (groupement service ou autre...)
 - o Recommandation de la Constitution du GRETA sur la base de la nouvelle convention constitutive en conformité avec la circulaire ministérielle.
- **Vote au CA de l'établissement support de la création du GRETA, de la convention constitutive présentée et de l'adhésion au GIP FCIP .**
- Vote dans les CA dans les établissements d'accueil de l'adhésion au GRETA .
- **Création de l'AG du GRETA .**
 - o Organisation d'élection des représentants du personnel, élus avec voix délibérative. Leur nombre représente 20% du nombre d'établissements adhérents. C'est le chef d'établissement support qui organise les élections. Les prochaines auront lieu le plus souvent à la rentrée 2014-2015

Prenez contact avec les représentants FSU au CA pour préparer ces élections

L'AG du GRETA (L'Assemblée générale remplace le Conseil Inter Etablissements)

L'AG, après réunion de sa commission du personnel, fait des propositions présentées ensuite en CA par le Chef de l'Ets Support, notamment sur les contrats. Il est nécessaire que les personnels FSU du GRETA se présentent et que les collègues votent pour ces représentants.

Les personnels ont tout intérêt à ce que leurs représentants à l'AG du GRETA et au CA de l'établissement support travaillent en cohérence. Pour cela les représentants du personnel GRETA doivent être présents sur nos listes au CA et présenter des candidats à l'AG du GRETA.

LES PERSONNELS

Là aussi les directives RH devront être validées nationalement avant mise en place au niveau académique. En attendant seuls les textes en vigueur doivent être appliqués. Aucun DAFCO ni DAFPIC n'a de pouvoir de décision locale. (pas de pondération du Face à Face pédagogique)

Les discussions sont engagées au niveau national sur les problèmes de gestion des personnels, les obligations de services, horaires, l'avancement, les salaires, les missions... dans des groupes de travail sur la base de la représentation syndicale, avec transcription au niveau des académies.

Le SNES continuera à peser pour des règles claires de gestion définies nationalement pour l'ensemble des personnels, notamment pour les non-titulaires afin que tous soient traités dans l'équité et la dignité. Nous demandons l'ouverture de concours prenant en compte la spécificité du travail en FCA et particulièrement l'ouverture de CAPES et agrégation de type CPIF (Coordination pédagogique et ingénierie de formation). L'ouverture de la discipline CPIF a été obtenue pour la MLDS dans le cadre du dispositif "Sauvadet" pour 2015 et 2016 . Nous devons obtenir l'extension de cette possibilité aux personnels GRETA et des CFA publics.

Les personnels GRETA sont électeurs et éligibles au CA de l'établissement support.

Cela permet d'aborder les questions du GRETA de manière transparente dans le CA..

Cela doit pouvoir se faire dans tous les Établissements supports. Cependant les CDD courts ou sur l'année civile peuvent poser problème à l'éligibilité. Le SNES défend la légitimité de ces personnels à siéger en CA mais aussi d'abord le principe de contrats à minima sur l'année scolaire.

Liste des GRETA d'Auvergne et des établissements supports :

Allier : Greta nord Allier, Lycée Jean Monnet, à Yzeure - Greta du Bassin Dore Allier, Lycée de Presles à Cusset - Greta Bourbonnais Combrailles, Lycée paul Constant à Montluçon. **Cantal** : Greta des Monts du Cantal, Lycée Jean Monnet à Aurillac. **Haute-Loire** : Greta du Velay, Lycée Charles et Adrien Dupuy, au Puy en Velay. **Puy-de-Dôme** : Greta de Clermont-Ferrand, Lycée Lafayette, à Clermont – Greta Riom-Volvic, Lycée pro. Pierre-Joël Bonté à Riom – Greta du Livradois-Forez, Lycée Blaise Pascal à Ambert – Greta du Val d'Allier, Lycée des métiers Henri Sainte-Claire Deville à Issoire.

N'hésitez pas à prendre contact avec le SNES et la FSU

- avec les représentants SNES et FSU au CA de votre établissement.
- avec les représentants académiques du SNES et de la FSU à s3cle@snes.edu
- avec le SNES national à fca@snes.edu

Ensemble, avec le SNES et la FSU, faisons avancer les personnels, les GRETA et la FCA dans l'Education Nationale.